



Intervention de Marisol Touraine

Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

5^{èmes} journées nationales de la Fédération Addictions

4 juin 2015 – Lille

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le député, Bernard ROMAN,
Mesdames et messieurs les élus,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le directeur général de l'Agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais,
Jean-Yves GRALL,
Madame la présidente de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Danièle JOURDAIN-MENNINGER,
Monsieur le Président de la Fédération Addiction, Jean-Pierre COUTERON,
Mesdames, messieurs,

En début d'après midi j'ai visité le Centre résidentiel thérapeutique « Prélude » et j'y ai rencontré des professionnels engagés notamment dans les consultations jeunes consommateurs. Des femmes et des hommes mobilisés, sur le terrain, dans la lutte contre les addictions. Prévenir les addictions, aller au contact de publics fragiles, accompagner les victimes de conduites addictives et leurs familles, ce sont des missions capitales. Ma présence parmi vous aujourd'hui témoigne de l'importance qu'elles revêtent à mes yeux.

Je tiens donc à remercier la Fédération et son président, Jean-Pierre COUTERON, pour son invitation à cette 5^{ème} édition de vos journées nationales.

I. Les conduites addictives sont un défi que nous devons relever ensemble

La situation, vous la connaissez. Elle vous préoccupe, elle préoccupe les pouvoirs publics. Vous affrontez ces réalités sur le terrain. Vous y rencontrez des consommateurs de plus en plus jeunes et de plus en plus de consommatrices. Vous prenez en charge des usagers de plus en plus précaires, qui consomment des substances de plus en plus diverses. De nouveaux produits font leur apparition, comme les drogues de synthèse et de nouveaux modes d'approvisionnement facilitent la consommation par le biais d'Internet notamment.

La consommation de tabac continue de progresser. Les jeunes sont particulièrement concernés. A 17 ans, un sur trois est déjà un fumeur régulier. J'ai fait de la lutte contre le tabagisme l'une de mes priorités. Le programme national de réduction du tabagisme cherche d'abord à éviter l'entrée dans le tabac et de manière plus générale s'adresse plus particulièrement aux jeunes. Mon objectif est ambitieux : faire de la génération qui naît aujourd'hui la première génération d'adultes non-fumeurs.

La consommation excessive d'alcool progresse elle aussi chez les jeunes. En janvier 2014, j'étais venue à Lille, ville-pilote, saluer l'installation d'une plateforme innovante sur l'hyper-alcoolisation des jeunes. Ce type d'expérimentation locale a nourri la rédaction du projet de loi de modernisation de notre système de santé face au phénomène de « *binge drinking* ». Ainsi, le texte crée un délit d'incitation à la consommation excessive d'alcool. Dans le même temps, la loi met en place un parcours éducatif en santé. Réprimer certainement, mais éduquer mieux, c'est ce que nous devons faire.

II. La consommation de cannabis est dangereuse, contrairement aux idées reçues.

Une enquête récente de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies a indiqué que, pour la première fois en dix ans, la consommation de cannabis a de nouveau progressé chez les jeunes. Aujourd'hui, près d'un jeune sur deux a fumé au moins une fois du cannabis et près d'un jeune sur dix en fume tous les jours. C'est peu dire que nous devons retrousser nos manches. C'est votre état d'esprit, c'est aussi le mien.

Il faut d'abord rappeler que le cannabis n'est pas « sympa ». Il fait courir un risque majeur pour la santé en ce qu'il altère les capacités cognitives à court et long terme et que sa consommation a des conséquences psychiatriques. Je me réfère à l'expertise collective de l'INSERM de 2014, qui est notre « bible » dans ce domaine.

Chez les adolescents, Le cannabis entraîne des difficultés d'apprentissage alors que la maturation cérébrale n'est pas achevée. Il favorise les troubles psychiques et pulmonaires. Il fait peser un risque sur la société toute entière, en étant – souvent associé à l'alcool - à l'origine de nombreux accidents de la route.

Il est important de comprendre. Je souhaite que des études pluridisciplinaires soient menées pour nous permettre de déterminer précisément les raisons de la progression de la consommation de ces produits dans notre pays. J'ai demandé à la Direction générale de la santé de s'en charger, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

Car les addictions marchent ensemble. Les hausses de la consommation de cannabis, de tabac et d'alcool sont intimement liées, on pourrait aussi évoquer l'addiction aux jeux. Il n'y a donc pas d'un côté les fumeurs de cannabis et de l'autre les consommateurs d'alcool et de tabac, mais bien des jeunes qui adoptent un ensemble de comportements addictifs. En me battant contre le tabac, l'alcoolisation massive et le cannabis, c'est une même ambition de santé publique pour notre jeunesse qui m'anime.

Il nous revient à tous, parents, amis, proches, professionnels et pouvoirs publics, de prendre ce problème à bras le corps. Il nous faut permettre aux jeunes de notre pays de briser la spirale de la dépendance.

III. Je suis venue aujourd'hui pour vous dire que ma détermination, à vos côtés, pour mieux prévenir et mieux accompagner est totale. J'ai la volonté d'agir.

Agir en mobilisant toutes les énergies. Les pouvoirs publics et les professionnels doivent mieux se coordonner. Je me réjouis de voir que l'action de votre Fédération s'appuie sur une coordination de la prévention et de l'accompagnement pour construire un parcours de santé le plus fluide et adapté.

Agir en innovant dans notre approche de l'addiction, c'est ce que prévoit le projet de loi de modernisation de notre système de santé. Ce texte renverse notre manière d'aborder la santé, en faisant de la prévention le socle de notre politique de santé. La promotion de la santé débutera dès le plus jeune âge, avec le **parcours éducatif en santé à l'École**. Les enfants de moins de 16 ans pourront enfin avoir un médecin traitant, généraliste ou pédiatre. Cet ensemble de mesures permettra aux professionnels de santé de prévenir, d'accompagner les jeunes et de mieux repérer les premiers signes

d'addiction. A ce propos, je tiens à saluer le succès de votre site internet *www.intervenir-addiction.fr* dédié aux professionnels non-spécialisés en addictologie. Ils peuvent y trouver toutes les ressources nécessaires pour aborder ces sujets et je sais que vous étofferez encore ce portail cette année.

Agir enfin, en consolidant nos dispositifs d'addictologie. Votre fédération joue un rôle moteur dans le développement de nouveaux modèles de prise en charge. Nous travaillons à lever les freins qui existent pour faire avancer la prévention et l'accompagnement. Par exemple, l'article 8 du projet de loi définit une acception large de la politique de réduction des risques et protège les intervenants au regard du code pénal. L'article 9 va rendre possible **l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque**, un dispositif qui a fait ses preuves à l'étranger. De même, **la prévention sera désormais inscrite dans les missions obligatoires des Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), avancée à laquelle, je sais, vous tenez beaucoup.**

Nous avons pris des engagements financiers majeurs pour soutenir les actions de prévention dans le domaine des addictions : c'est concrètement 380 millions d'euros qui ont été consacrés cette année aux structures d'addictologie.

Les consultations jeunes consommateurs sont un bon exemple de cette nouvelle approche tournée vers l'accompagnement, qu'il nous faut développer encore. Elles sont la preuve que des réponses éducatives existent. Cette démarche d'accompagnement a fait ses preuves : oui on peut agir précocement, avant que la drogue, les drogues, ne fassent des dégâts parfois irréversibles.

Je m'adresse aujourd'hui aux parents d'adolescents qui se sentent désarmés et ne savent plus vers qui se tourner. Je m'adresse aussi aux jeunes qui veulent simplement faire le point sur leur consommation. Chacun peut appeler le 0800 23 13 13 pour connaître la Consultation Jeune Consommateur (CJC) la plus proche et engager un dialogue gratuit, anonyme et sans tabou avec un professionnel. J'ai pu mesurer l'intérêt et l'apport de cette ressource aujourd'hui, à Lille. Il s'agit de mieux la faire connaître.

Les consultations jeunes consommateurs manquent encore de notoriété. La grande campagne de communication lancée en janvier dernier est un premier pas pour une meilleure visibilité auprès des « prescripteurs », professionnels ou familiaux.

Il faut plus d'ambition. J'ai donc demandé à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives d'aller plus loin et de renforcer la communication et l'information en faveur des consultations jeunes consommateurs. Il faut aller chercher

les jeunes consommateurs là où ils sont, sur internet, sur les smartphones, et leur permettre de géolocaliser la consultation la plus proche de chez eux. Une carte interactive sera bientôt disponible sur internet pour repérer rapidement où se trouvent les structures qui peuvent accueillir les jeunes consommateurs et leurs parents.

Mesdames et messieurs,

La lutte contre les conduites addictives est une priorité. Il nous faut changer d'échelle, agir plus tôt, plus fort.

Je sais que vous travaillez à adapter vos modes d'intervention, vos pratiques, vos structures avec pour objectif d'aller à la rencontre des usagers, quel que soit leur parcours. Vous travaillez sans cesse à proposer des réponses nouvelles.

C'est dans cet esprit, dans cette volonté commune d'innover dans notre façon d'aborder l'addiction, que je continuerai à travailler à vos côtés.

Je vous remercie.